

QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

**PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 283-2018**

**MODIFICATION ET AJOUT D'AFFECTATIONS
AGRICOLE (ÎLOTS) DÉSTRUCTURÉS ET
AJOUT DES TOITURES SOUPLES PERMANENTES
SUR FOSSES À LISIER,
COMME FACTEUR ATTÉNUANT DES ODEURS**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LOTBINIÈRE
6375, RUE GARNEAU
SAINTE-CROIX (QUÉBEC) GOS 2H0**

Présentation

Ce projet de règlement a pour but d'intégrer au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) les dispositions prévues dans le règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 229-2011, adopté le 23 novembre 2011 et entré en vigueur le 31 janvier 2012. Ce RCI est venu ajouter les toitures souples permanentes, comme facteur d'atténuation (paramètre F) dans la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole.

Il a pour but également d'intégrer au SADR les dispositions prévues dans les RCI ;

Numéro	Adoption	Entrée en vigueur
236-2012	10 octobre 2012	19 décembre 2012
238-2012	10 octobre 2012	19 décembre 2012
244-2013	14 août 2013	5 novembre 2013.

Ces RCI faisaient suite à la décision 372712 (article 59, 2.0) de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), concernant la construction de résidences en zone agricole.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 283-2018

MODIFICATION ET AJOUT D'AFFECTATIONS AGRICOLES (ÎLOTS) DÉSTRUCTURÉS ET AJOUT DES TOITURES SOUPLES PERMANENTES SUR FOSSES À LISIER, COMME FACTEUR ATTÉNUANT DES ODEURS

- ATTENDU QUE** la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (projet de règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;
- ATTENDU QUE** depuis, la MRC a adopté le RCI 229-2011 qui est venu ajouter les toitures souples permanentes comme facteur d'atténuation (paramètre F) dans la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole
- ATTENDU QUE** depuis, la MRC a adopté les RCI 236-2012, 238-2012 et 244-2013 relatif aux dispositions de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);
- ATTENDU QUE** ces RCI sont entrés en vigueur respectivement les 31 janvier 2012, 19 décembre 2012, 19 décembre 2012 et 5 novembre 2013 ;
- ATTENDU QU'** il y a lieu d'intégrer au SADR les dispositions de ces RCI, afin que les municipalités puissent les intégrer à leur tour dans leurs règlements d'urbanisme;
- ATTENDU QUE** l'article 47 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) stipule que le conseil de la MRC peut modifier le SADR;
- ATTENDU QU'** avis de motion a été donné le 13 juin 2018 conformément aux dispositions du Code Municipal;
- EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte appuyé par Madame Nicole Viel Noonan et résolu
- QUE** soit décrété par règlement de ce conseil ce qui suit :

ARTICLE 1**TITRE DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Le présent projet de règlement porte le titre de « Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs ».

ARTICLE 2**BUT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Le présent projet de règlement a pour but d'intégrer au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) les dispositions prévues dans le règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 229 2011, adopté le 23 novembre 2011 et entré en vigueur le 31 janvier 2012. Ce RCI est venu ajouter les toitures souples permanentes, comme facteur d'atténuation (paramètre F) dans la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole.

Il vise également à intégrer au SADR, les dispositions des RCI 236-2012, 238-2012 et 244-2013. Ces trois RCI ont créé respectivement treize (13), un (1) et un (1) nouveaux îlots déstructurés, pour un total de quinze (15), en plus d'en modifier deux (2) autres existants.

ARTICLE 3**VALIDITÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Dans le cas où une partie ou une clause du présent projet de règlement serait déclarée invalide par un tribunal reconnu, la validité de toutes les autres parties ou clauses ne saurait être mise en doute.

Le conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière décrète le présent projet de règlement dans son ensemble et également article par article, alinéa par alinéa, de manière à ce que si un article ou un alinéa de ce projet de règlement était ou devait être en ce jour déclaré nul, les autres dispositions du présent projet de règlement continuent de s'appliquer autant que faire se peut.

ARTICLE 4**FACTEUR D'ATTÉNUATION (PARAMÈTRE F)**

- 4.1 Le tableau de l'annexe F, du Livre II du SADR (le document complémentaire), est modifié par l'insertion, entre « rigide permanente » et « temporaire (couche de tourbe, couche de plastique) », d'un nouveau type de toiture, à savoir « couverture souple permanente », dont le facteur d'atténuation sera de 0,7.

- 4.2 L'article 4.3 du Livre II est modifié par l'ajout à la fin de l'article des deux définitions suivantes :

« Couverture souple permanente

Toile de type membrane de matériaux composites (ne pas confondre avec une couche de plastique ou une bâche de plastique).

Matériaux composites

Canevas ou trame de base tissé en polyester ou nylon ou autre textile résistant et couches de caoutchouc ou autre matériel imperméable à l'eau et à l'air. »

ARTICLE 5

CARTES DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS

- 5.1 Le livre IV du SADR (l'annexe cartographique) est modifié en remplaçant les cartes 155 et 172, par les cartes 155 et 172 portant la mention « après modification », jointes en annexe du présent projet de règlement pour en faire partie intégrante.
- 5.2 Ce livre est aussi modifié par l'ajout de quinze (15) nouveaux îlots déstructurés illustrés sur les nouvelles cartes 195 à 209, jointes en annexe du présent projet de règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 6

CARTE 25 (ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS)

La carte 25 du livre IV du SADR, Les grandes affectations du territoire, est modifiée telle qu'illustrée sur les dix-sept (17) extraits intitulés « Extrait de la carte 25 – AVANT et APRÈS modification », joints en annexe du présent projet de règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 7

CARTE 25 - GRANDES AFFECTATIONS DU MONT RADAR À SAINT-SYLVESTRE

- 7.1 La carte 25 du livre IV du SADR, Les grandes affectations du territoire, est modifiée en remplaçant partiellement l'affectation « villégiature » du Mont Radar, dans la municipalité de Saint-Sylvestre, par des affectations « Agricole (îlot) déstructuré » de type 1 telle que mentionnée à l'article 6, « Agro-forestière » de type 1 et « Récréo-touristique », telles qu'illustrées sur le dernier extrait de la carte 25 joint en annexe du présent projet de règlement pour en faire partie intégrante.

7.2 L'article 2.4 du Livre I est modifié en le remplaçant par ce qui suit :

« 2.4 L'AFFECTATION RÉCRÉO-TOURISTIQUE

Cette affectation découle de la troisième grande orientation du SADR, *Développer les potentiels touristiques du milieu*, dont un des objectifs est de *Favoriser le développement du tourisme rural, de l'agrotourisme et du récréo-tourisme*. Les affectations récréo-touristiques permettent la réalisation de loisirs extérieurs. Les affectations récréo-touristiques présentent sur le territoire de la MRC sont les suivantes :

- Un terrain de golf à Saint-Janvier-de-Joly;
- Une colonie de vacances à Saint-Janvier-de-Joly;
- Un terrain de golf à Saint-Gilles;
- Un centre équestre à Dosquet;
- Un camp scout à Saint-Agapit dont toute construction ou activité réalisée dans le milieu humide en place devra faire l'objet d'une attention particulière quant à sa conformité légale et réglementaire;
- Un centre de plein air à Saint-Sylvestre (Domaine du radar). »

ARTICLE 8

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 13 juin 2018 à Val-Alain

Normand Côté, préfet

Stéphane Bergeron, directeur général

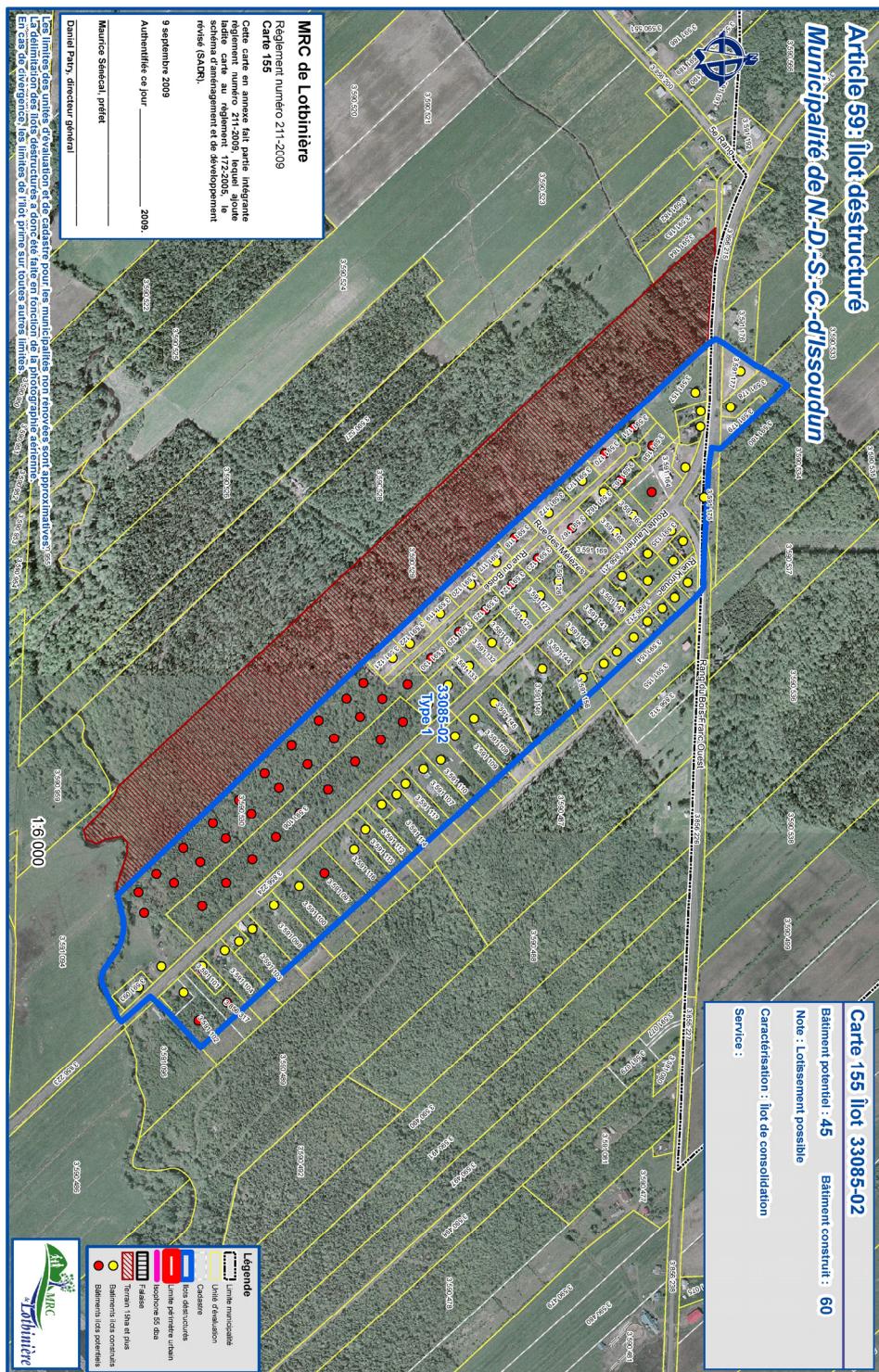
Copie conforme certifiée par


 Stéphane Bergeron, directeur général
 Ce 14^e jour du mois de juin 2018

ANNEXES

- CARTES 155 ET 172 ; CARTES DES 2 ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS MODIFIÉS – avant et après modification
- CARTES 195 À 209 ; CARTES DES 15 NOUVEAUX ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS
- CARTE 25 ; LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE – 17 extraits
(2 îlots modifiés + 15 nouveaux îlots)

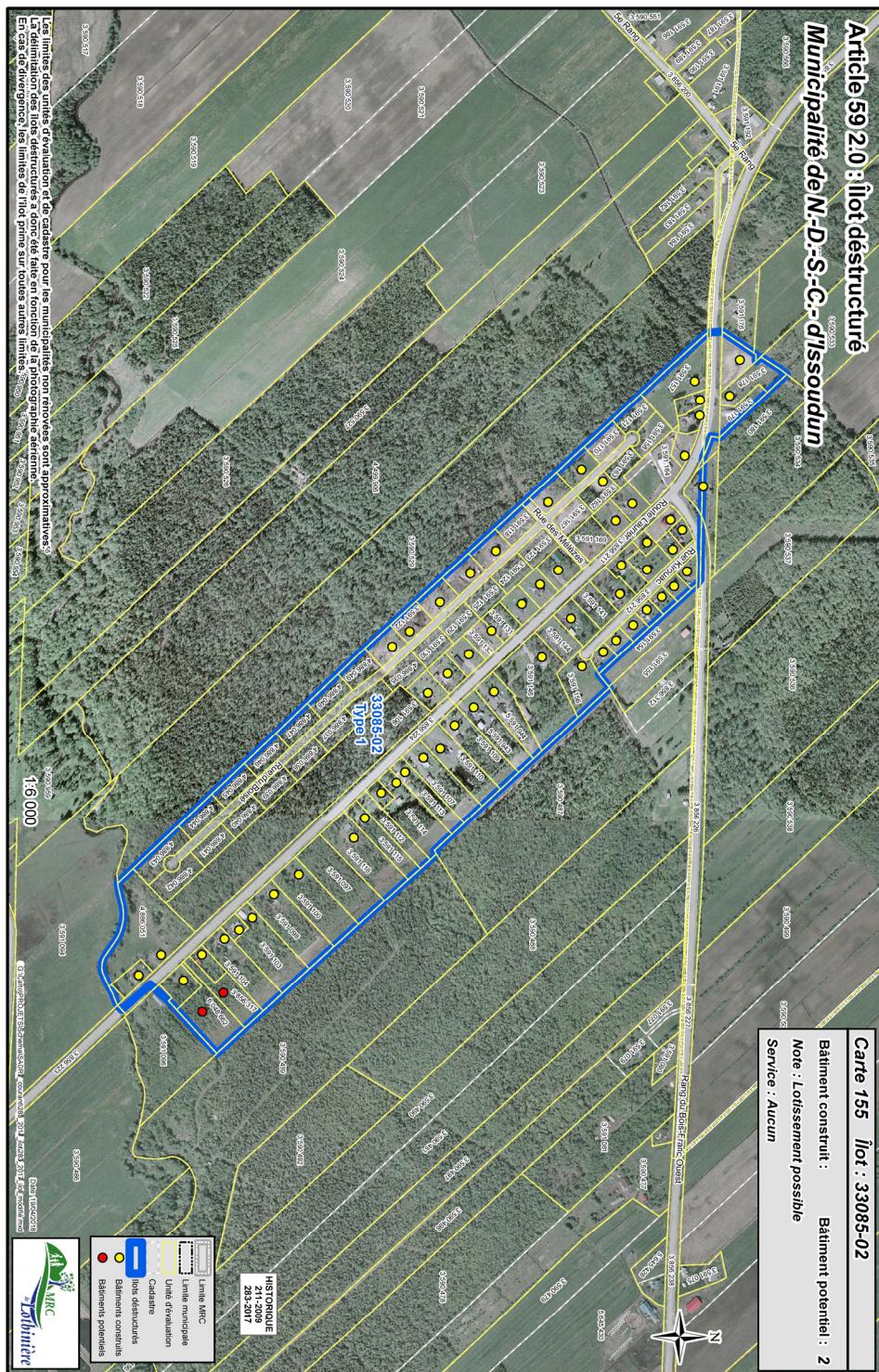
Carte 155 - AVANT modification



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

Carte 155 – APRÈS modification



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

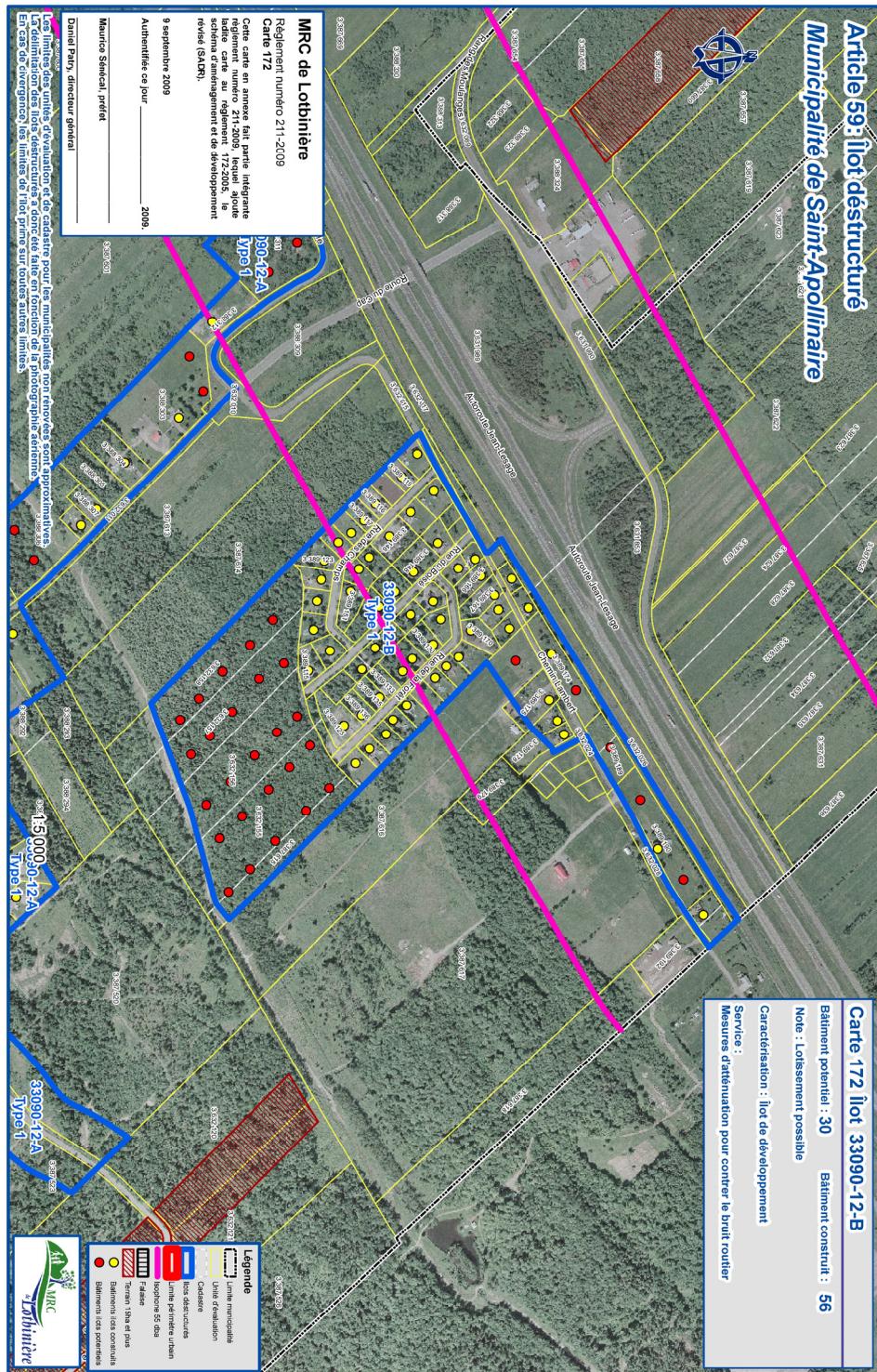
Extrait de la carte 25 – AVANT et APRÈS modification (carte 155)



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

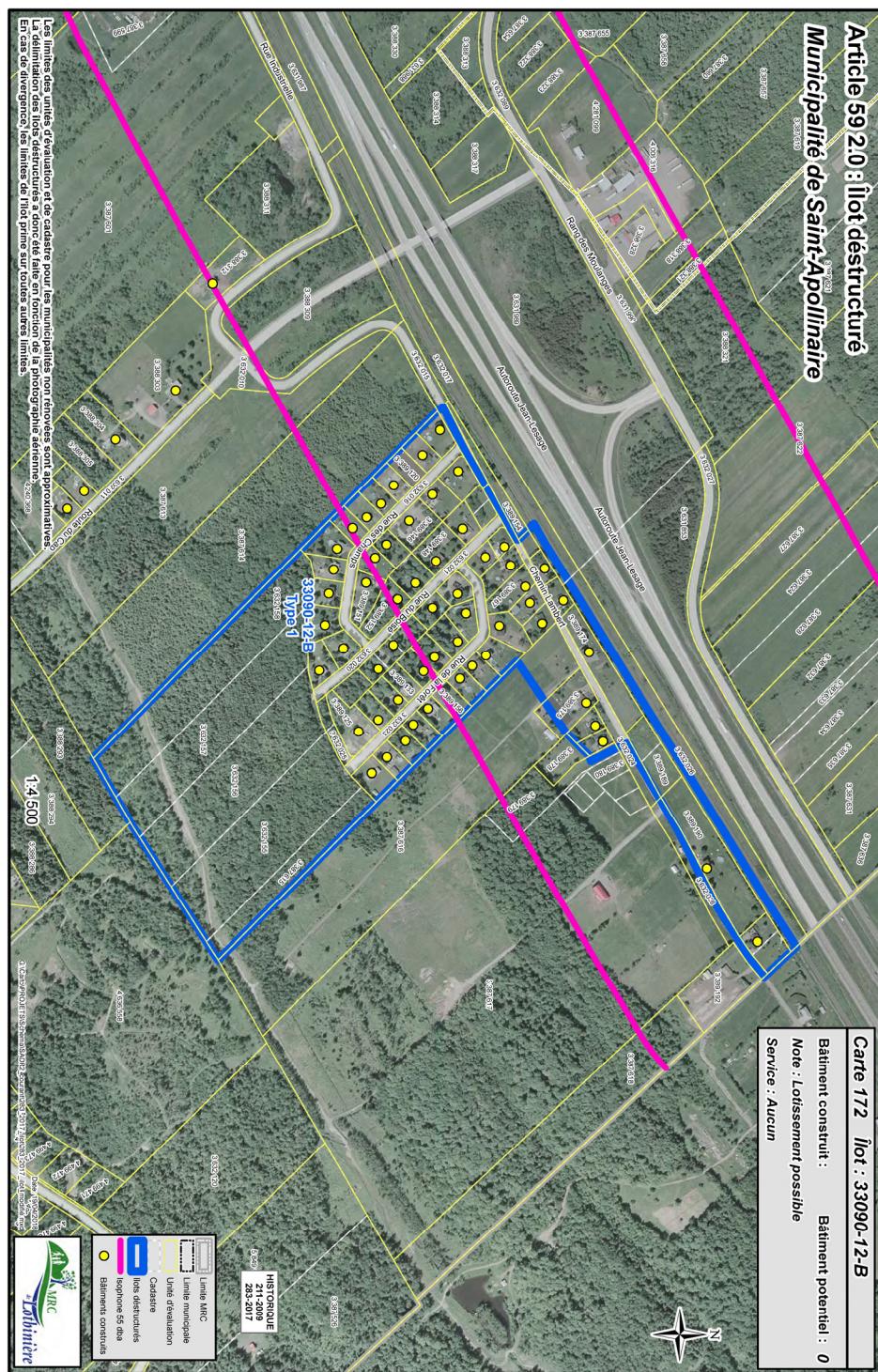
Carte 172 – AVANT modification



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

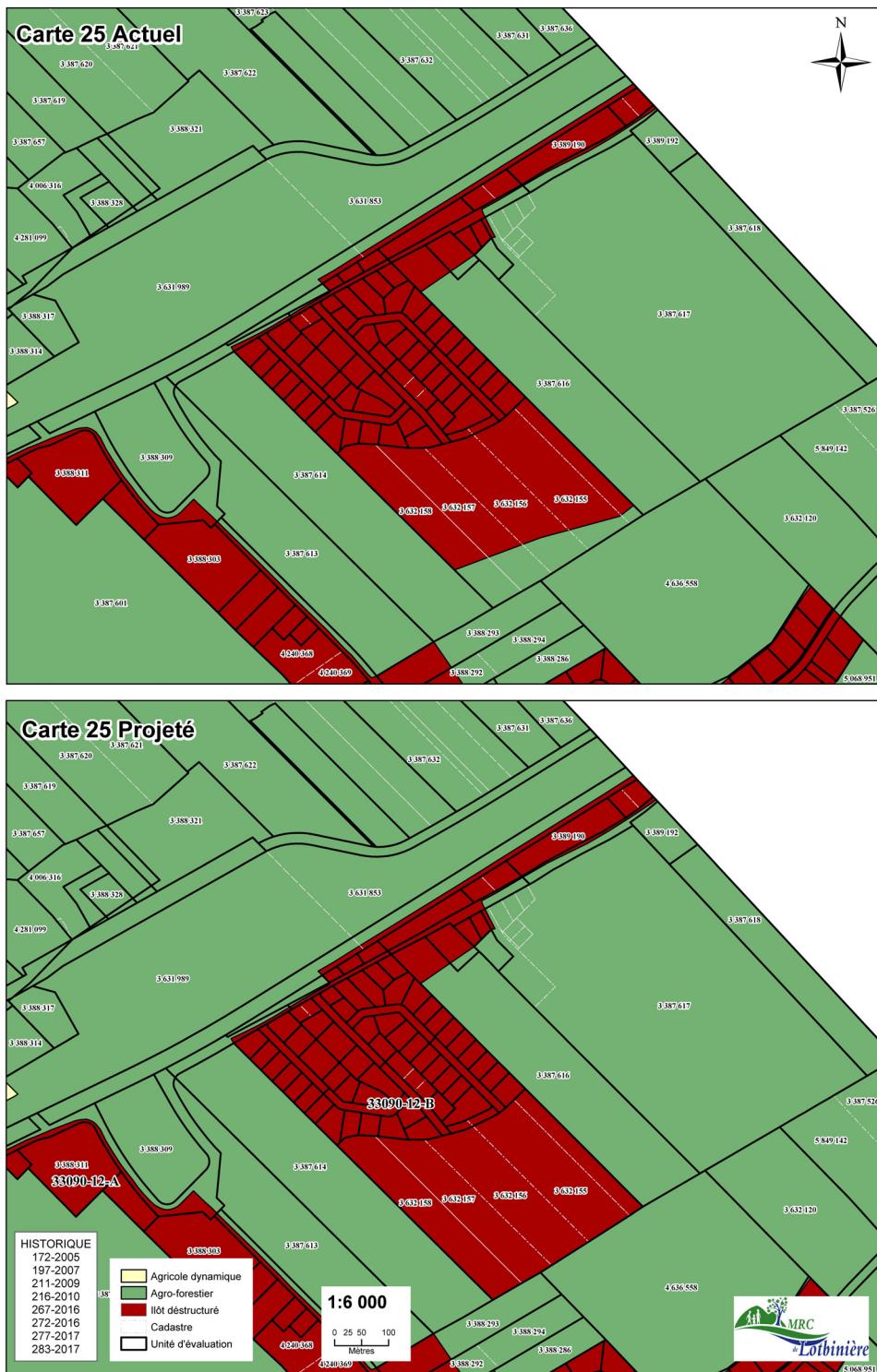
Carte 172 – APRÈS modification



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

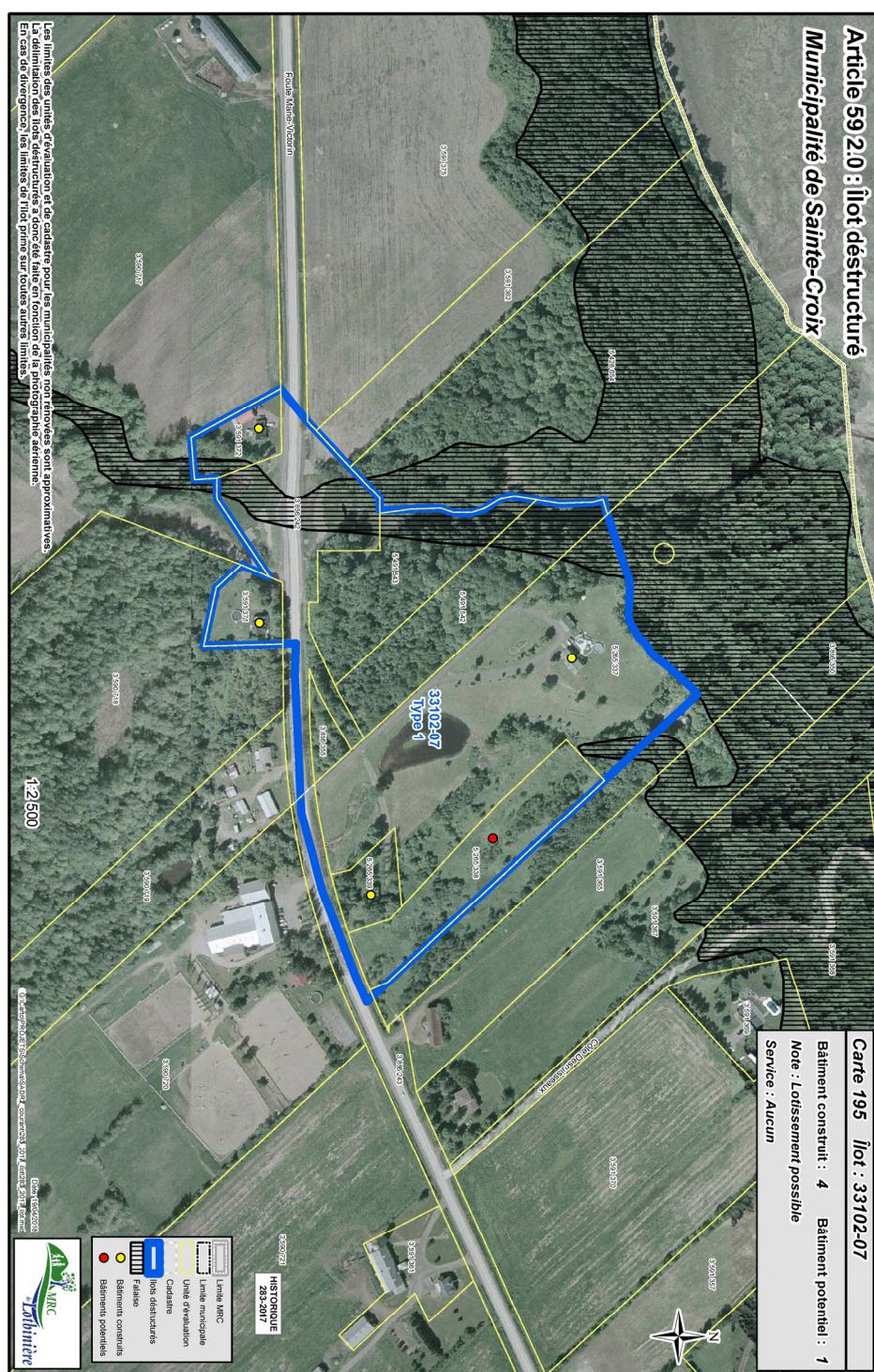
MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

Extrait de la carte 25 – AVANT et APRÈS modification (carte 172)



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (lots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

Carte 195



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

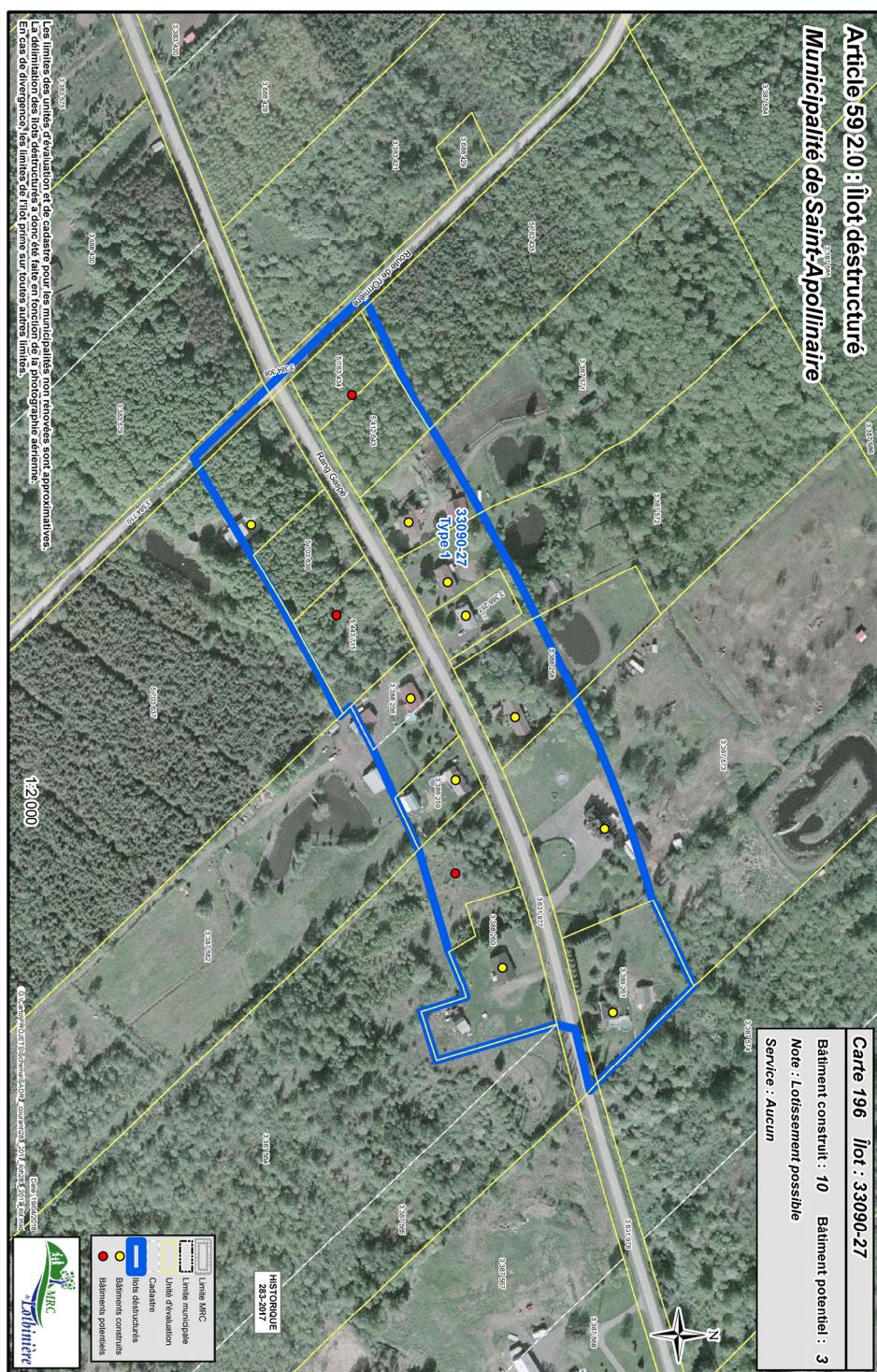
Extrait de la carte 25 – AVANT et APRÈS modification (carte 195)



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

Carte 196



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

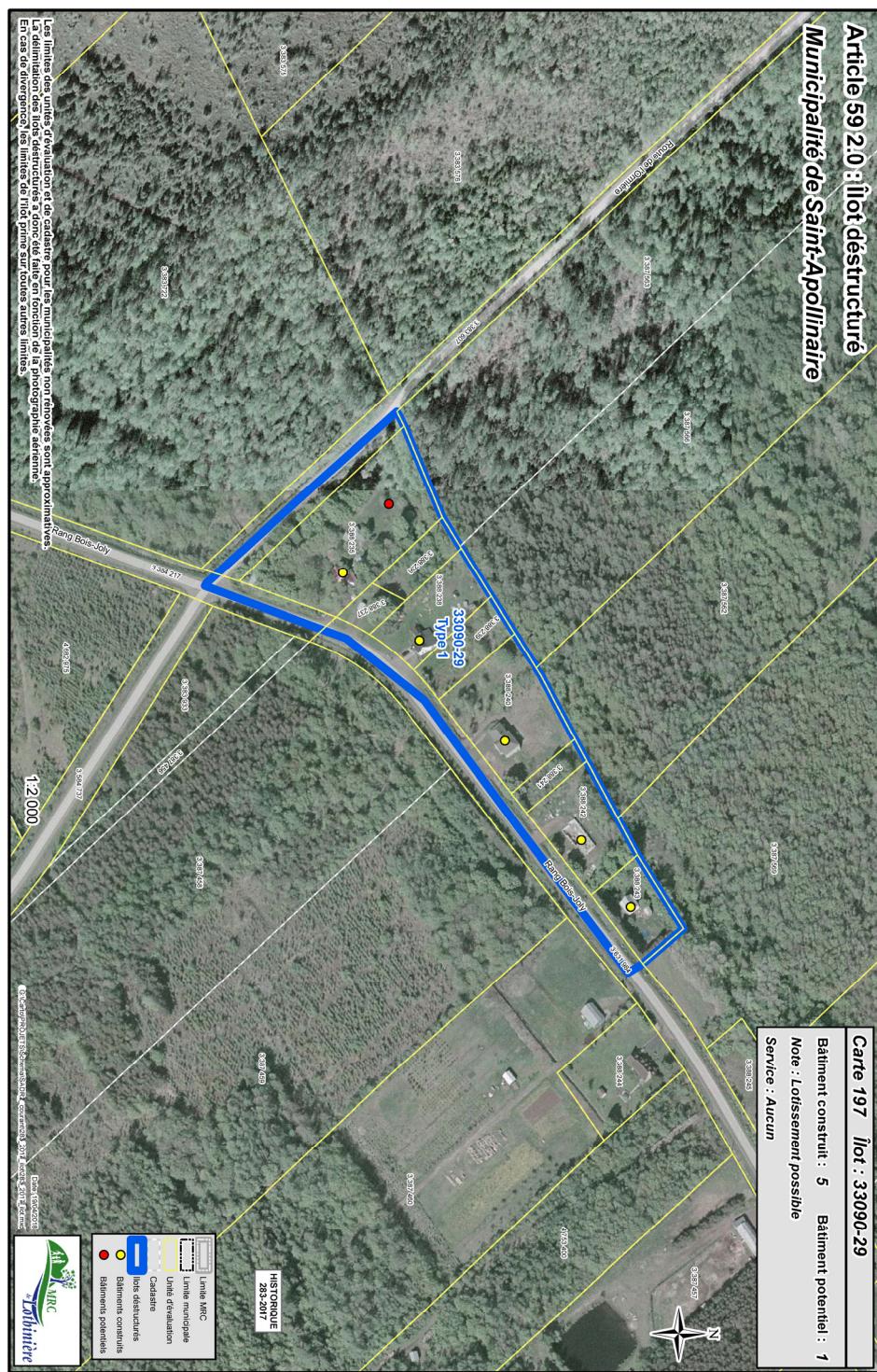
MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

Extrait de la carte 25 – AVANT et APRÈS modification (carte 196)



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

Carte 197



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

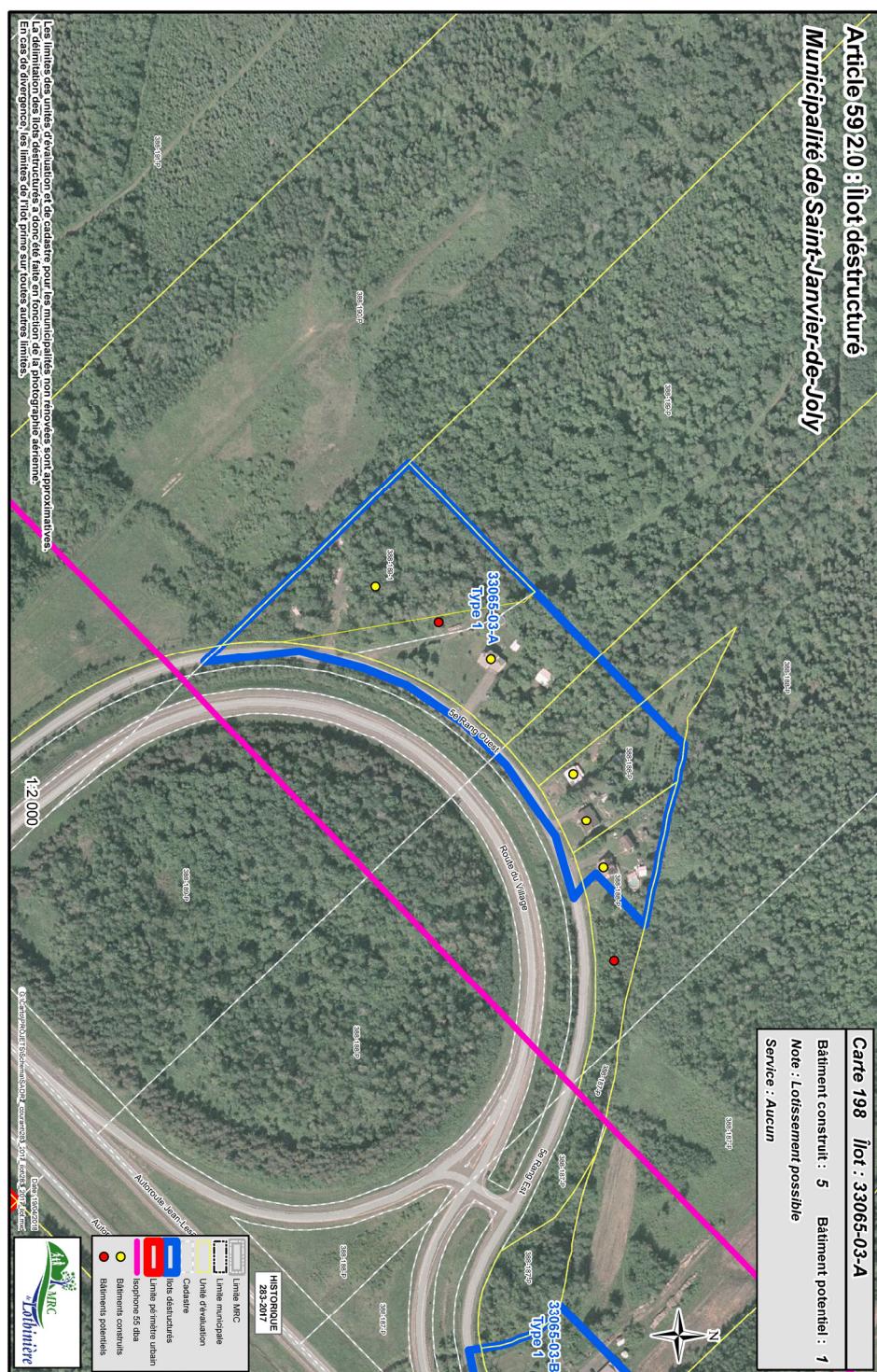
Extrait de la carte 25 – AVANT et APRÈS modification (carte 197)



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

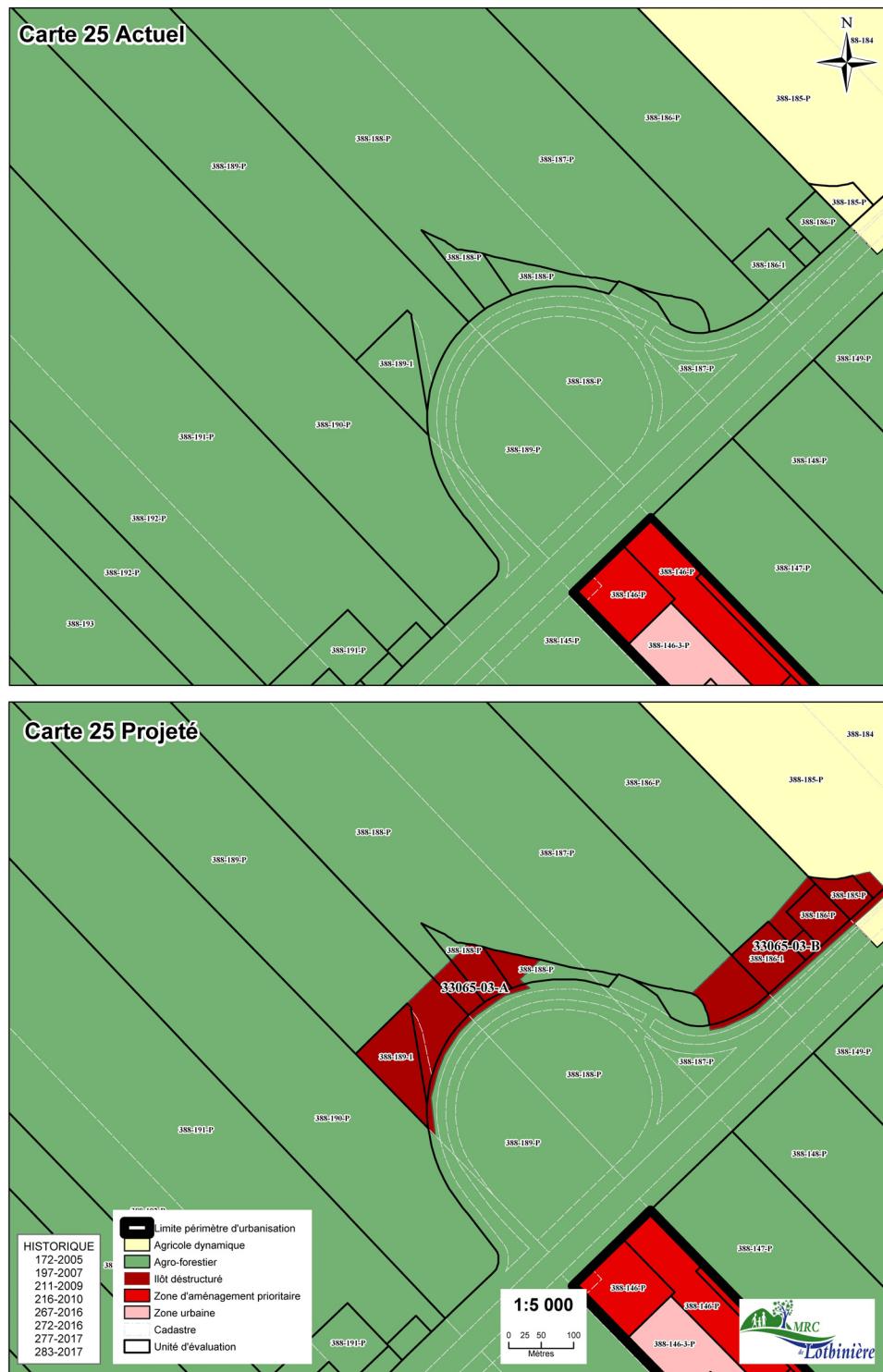
Carte 198



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

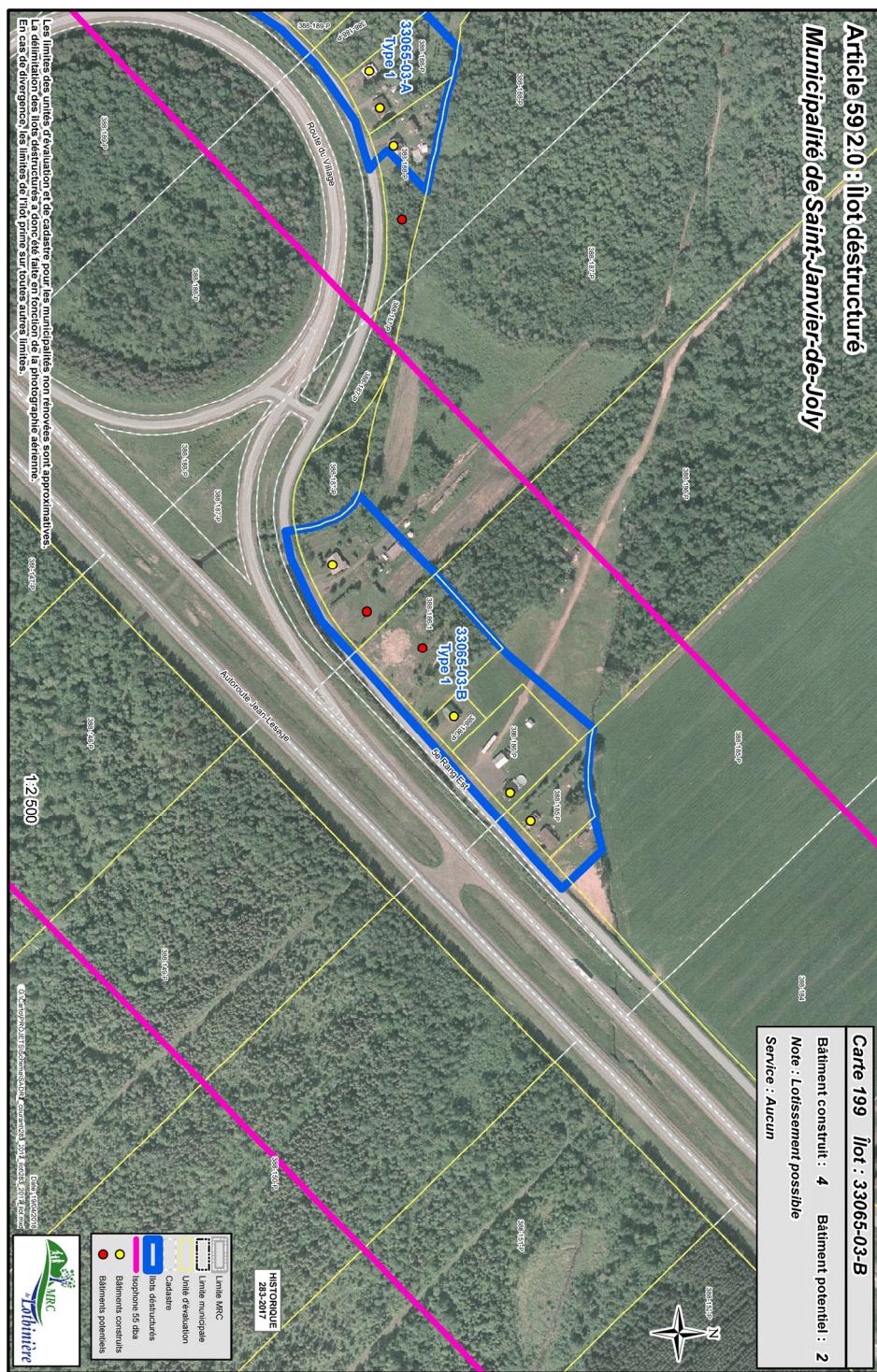
Extrait de la carte 25 – AVANT et APRÈS modification (carte 198)



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

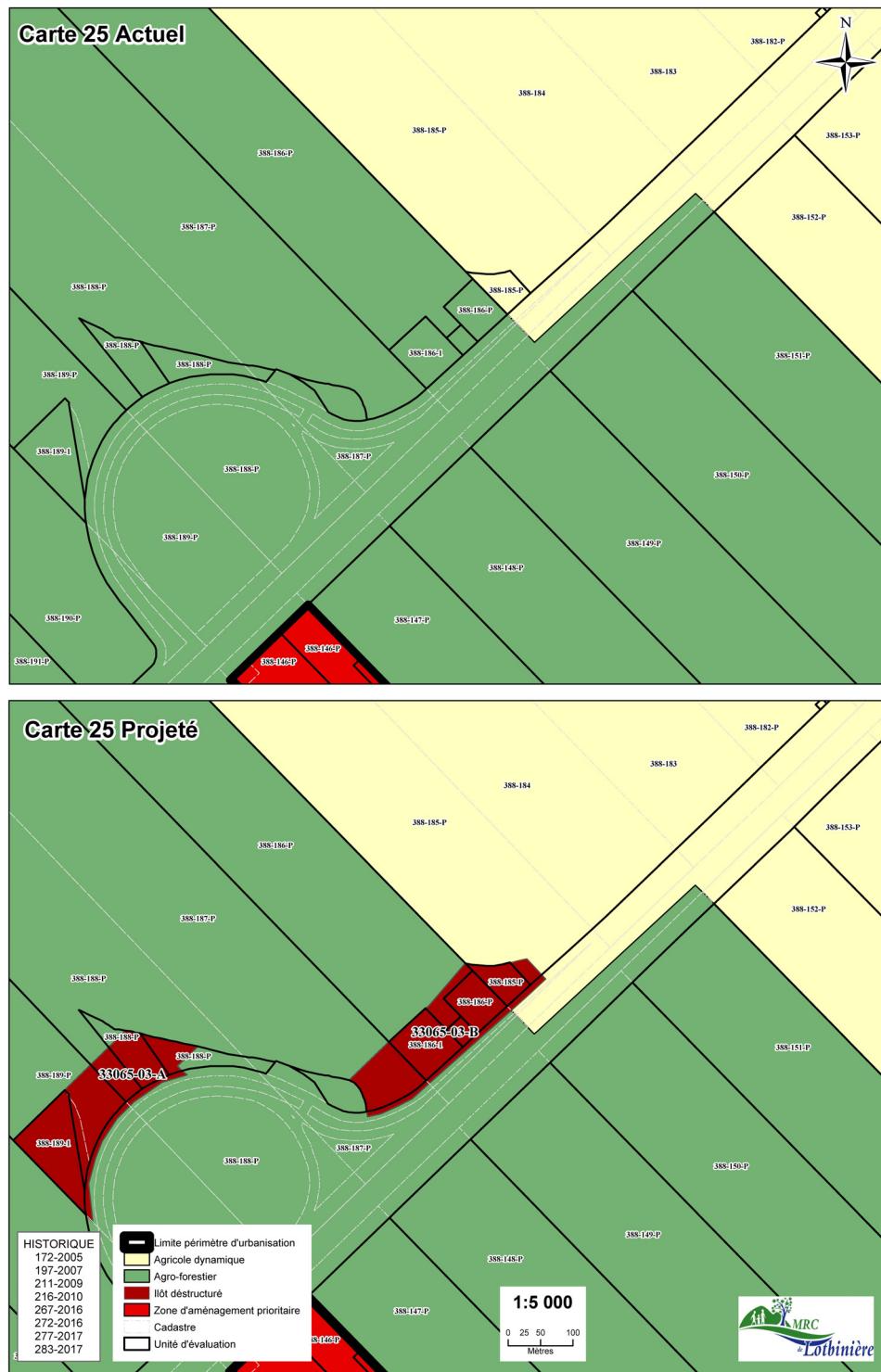
Carte 199



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

Extrait de la carte 25 – AVANT et APRÈS modification (carte 199)



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

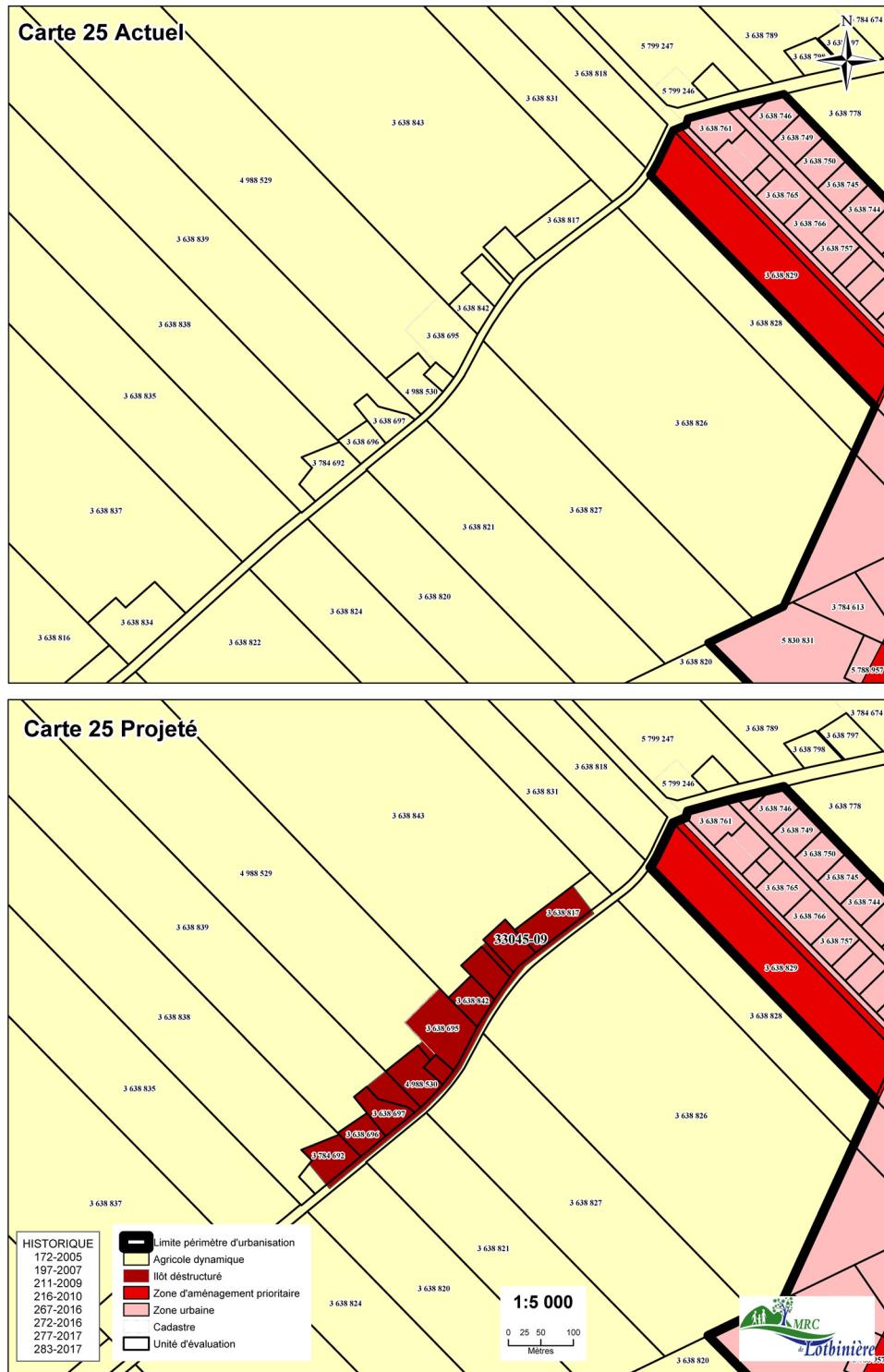
Carte 200



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

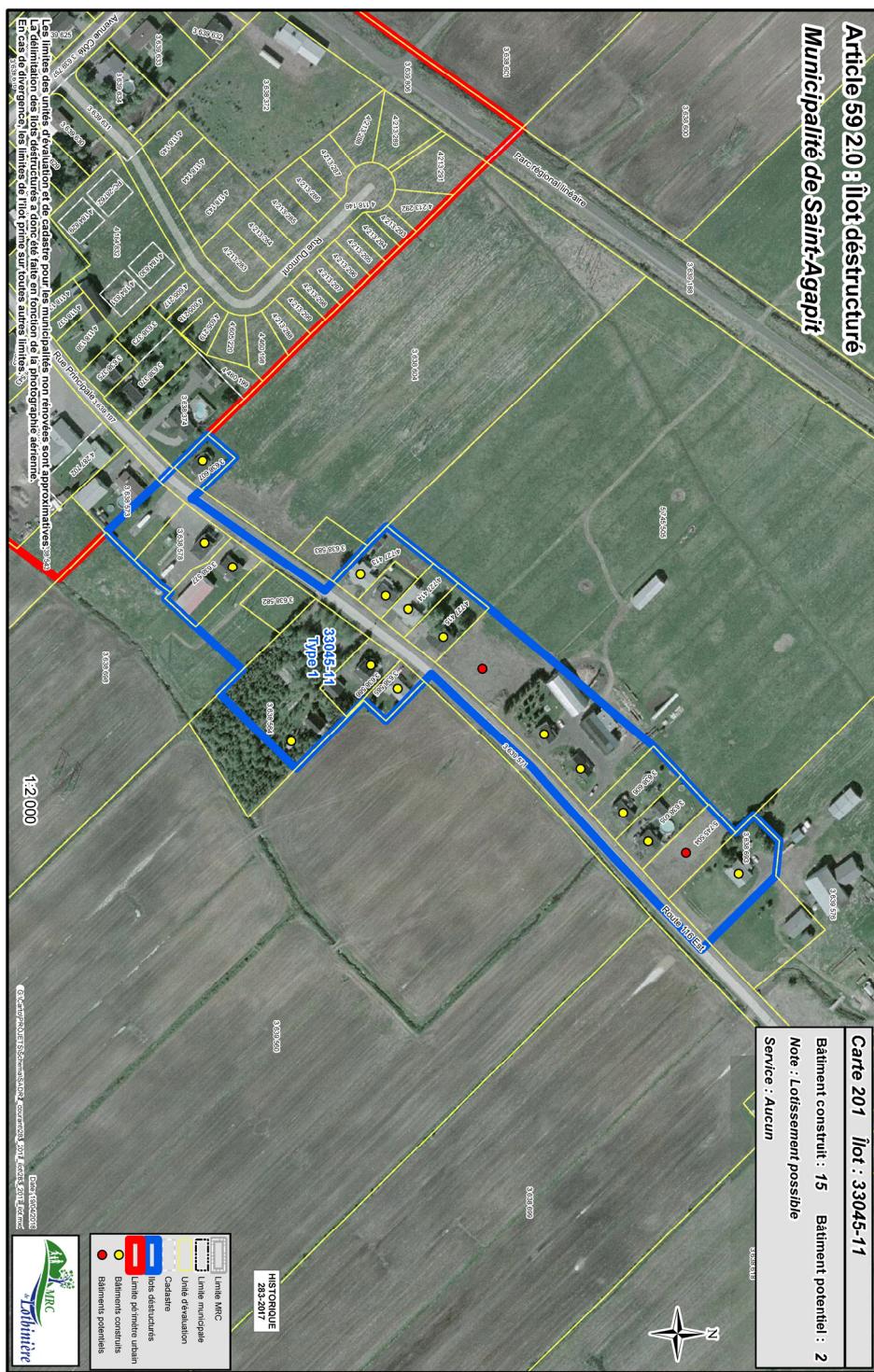
Extrait de la carte 25 – AVANT et APRÈS modification (carte 200)



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (plots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

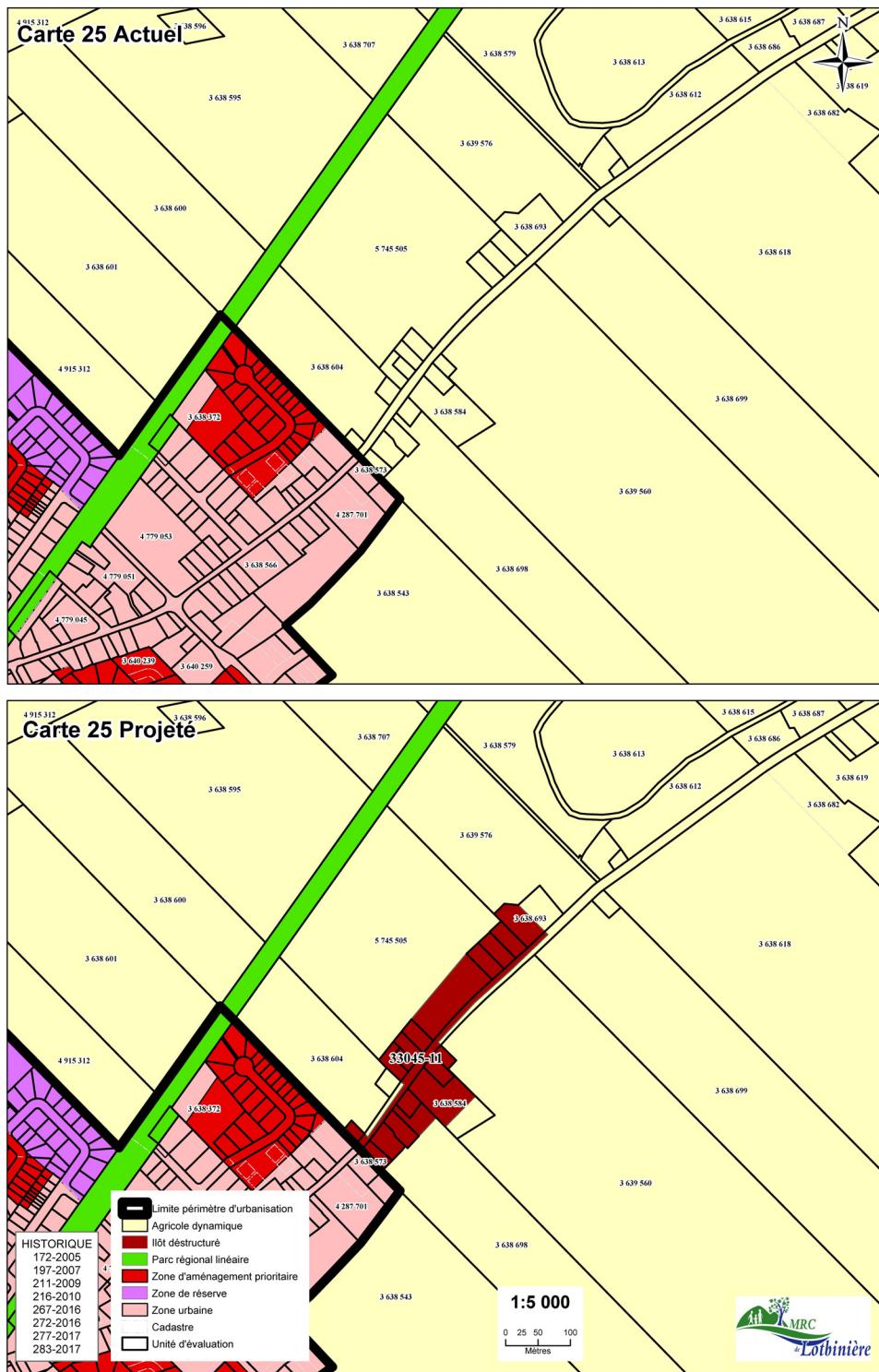
Carte 201



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

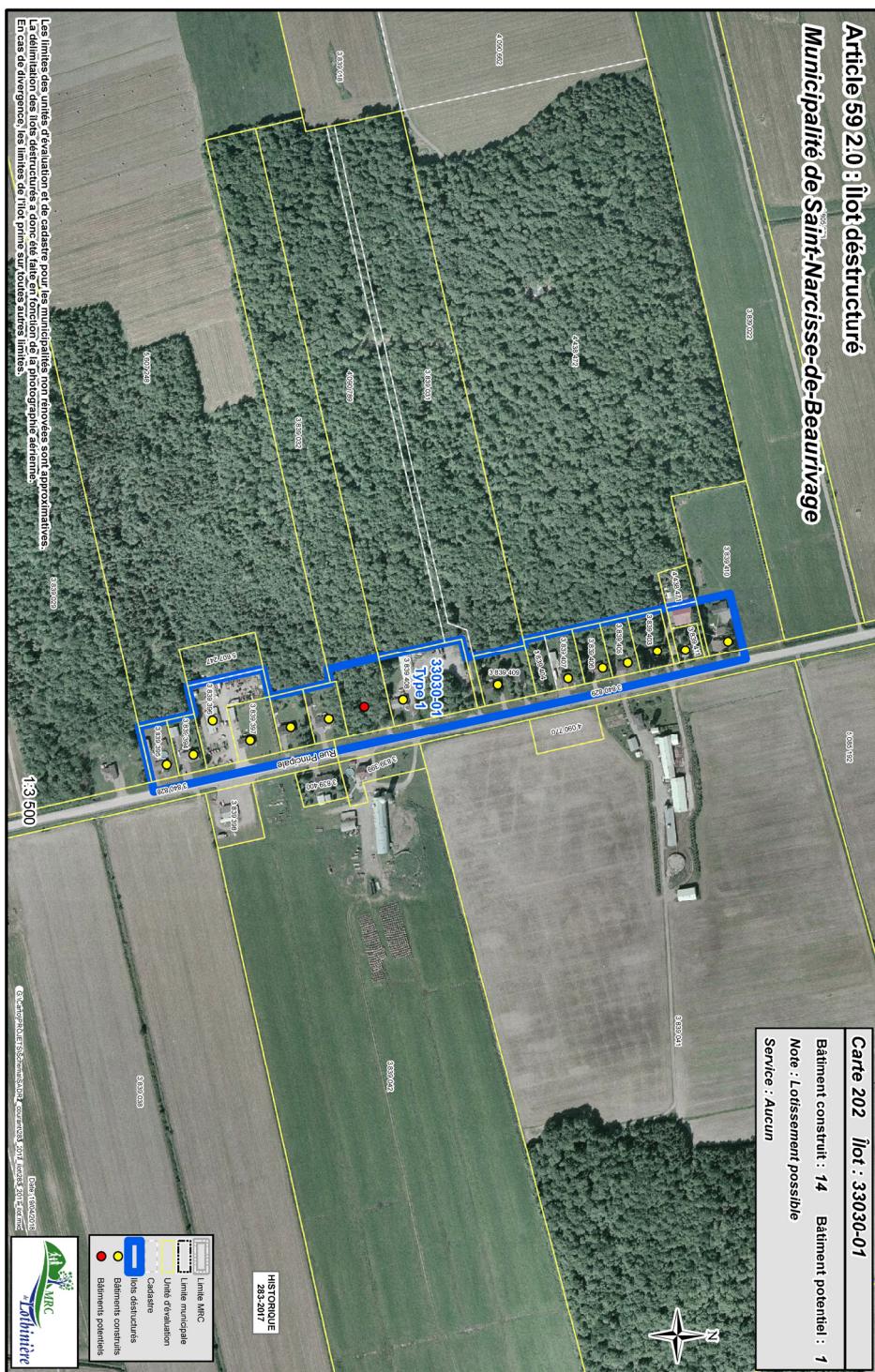
Extrait de la carte 25 – AVANT et APRÈS modification (carte 201)



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

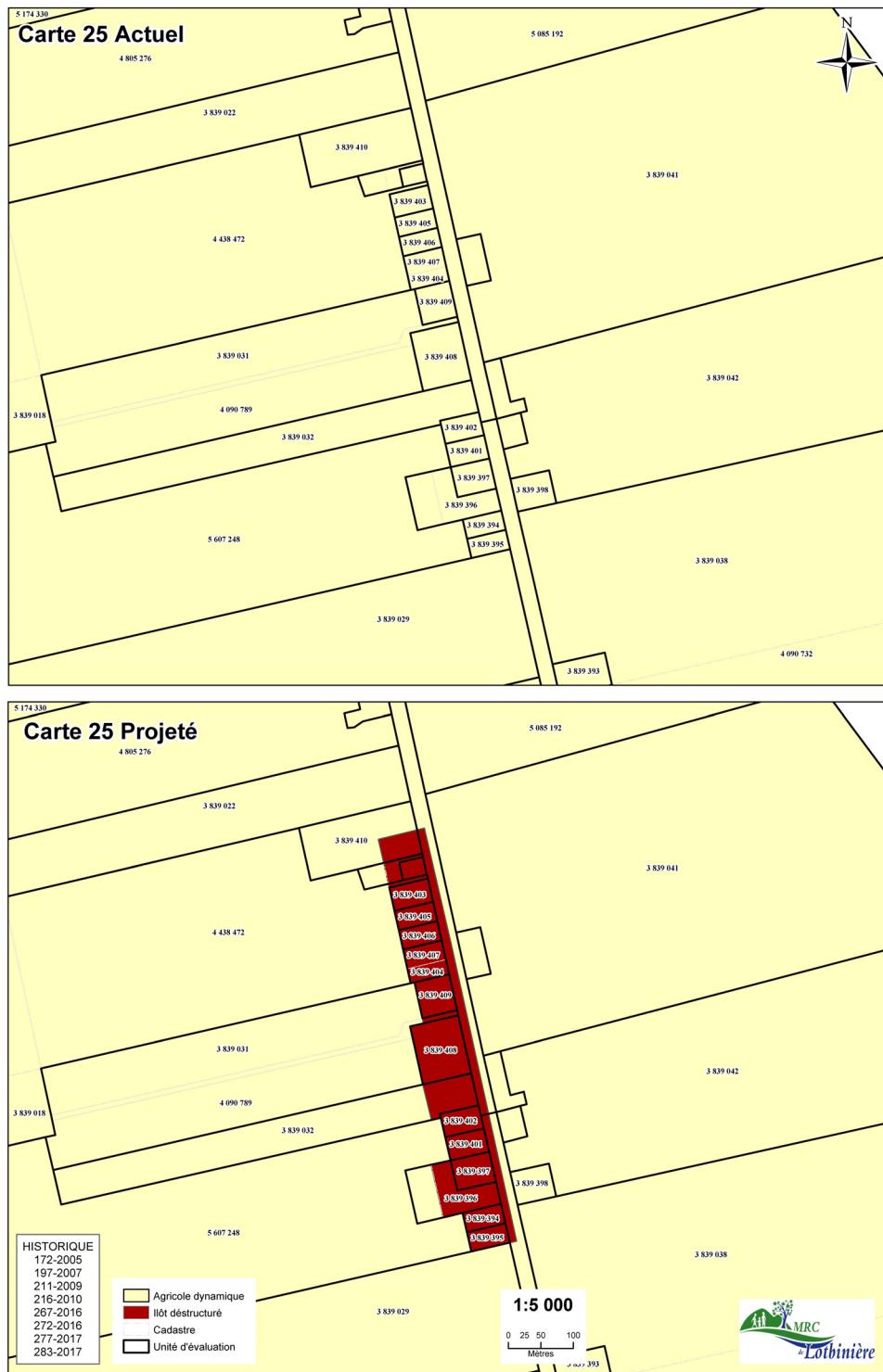
Carte 202



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

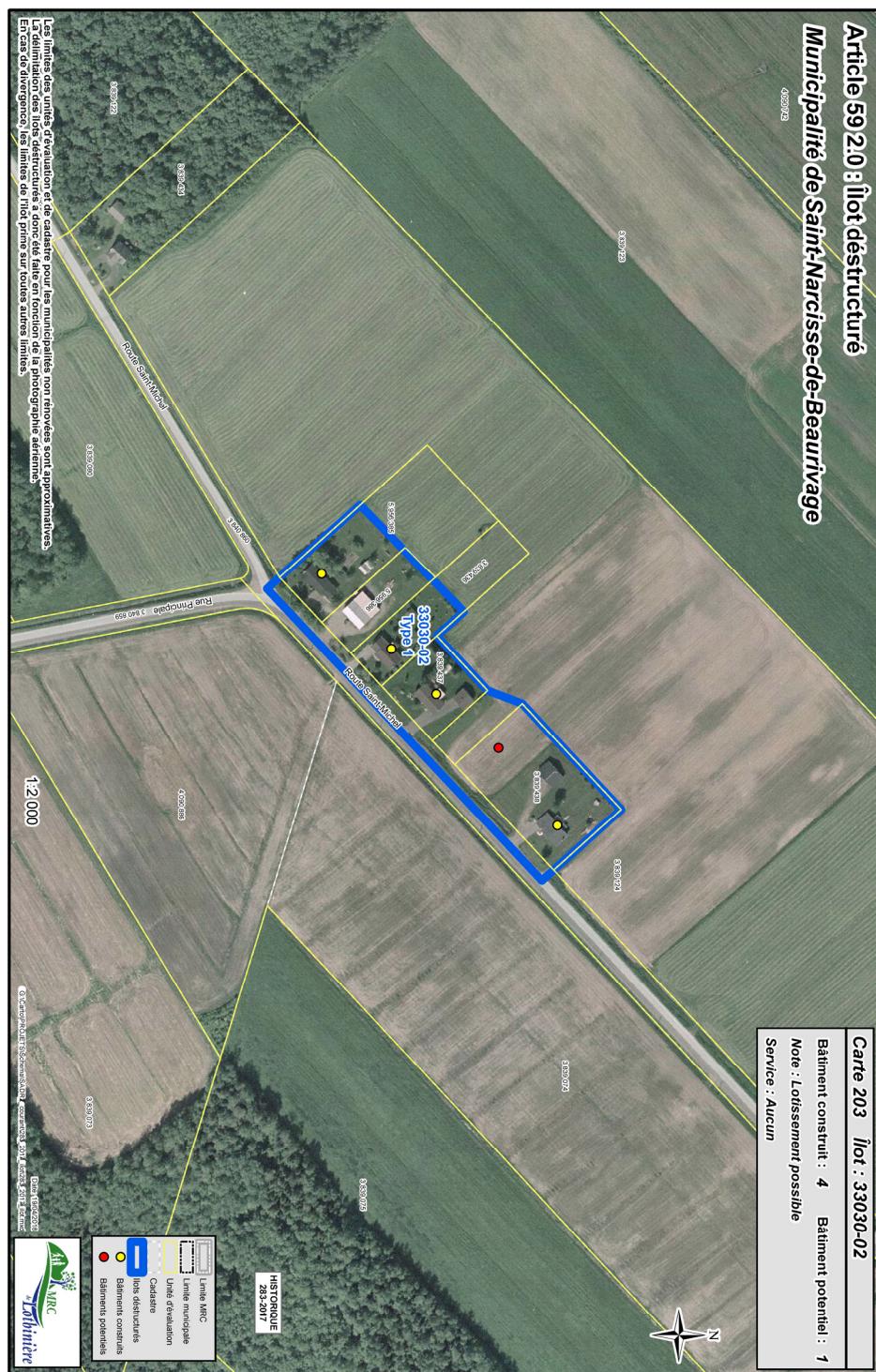
Extrait de la carte 25 – AVANT et APRÈS modification (carte 202)



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

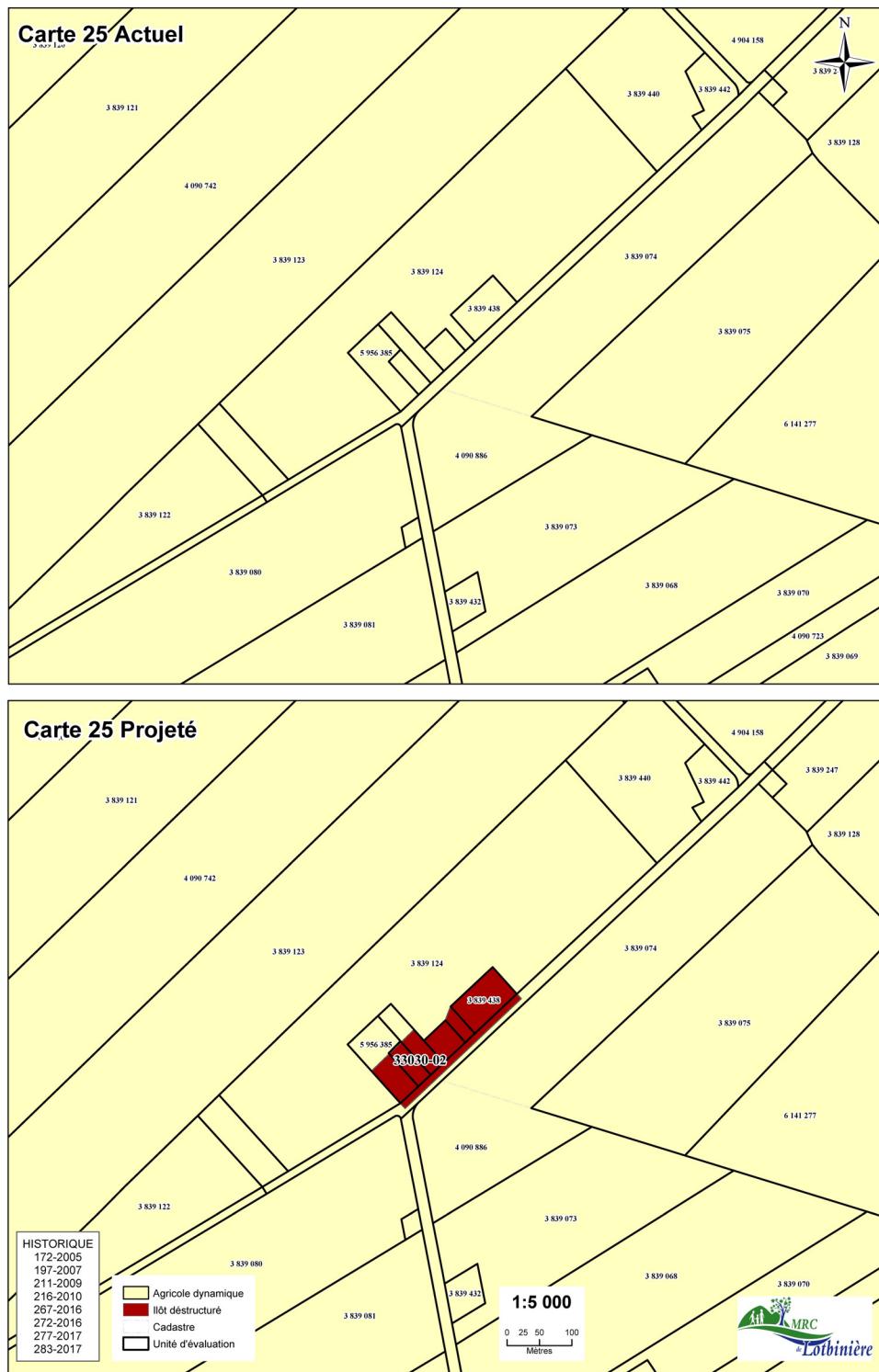
Carte 203



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

Extrait de la carte 25 – AVANT et APRÈS modification (carte 203)



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

Carte 204



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

Extrait de la carte 25 – AVANT et APRÈS modification (carte 204)



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

Carte 205



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

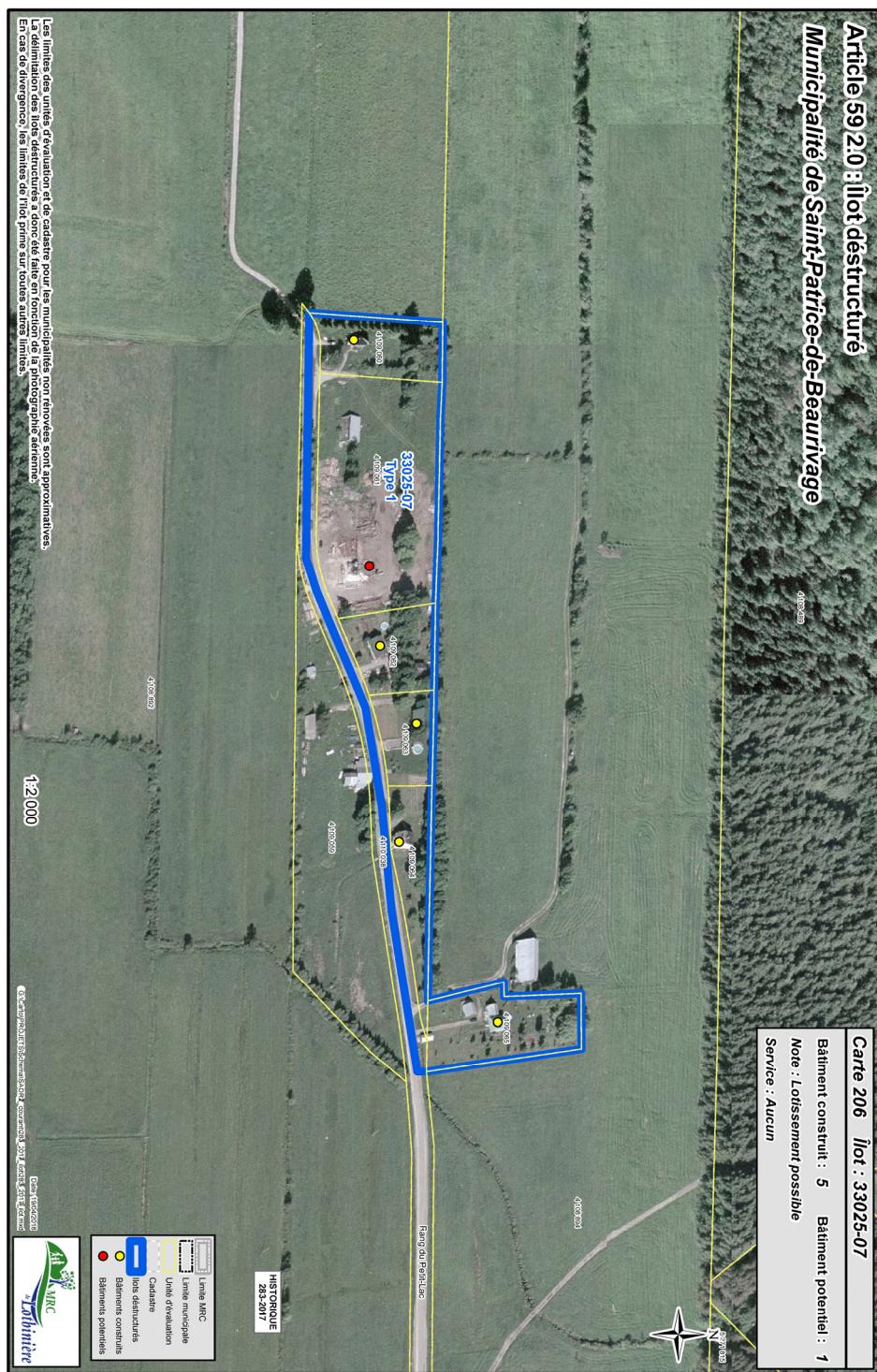
Extrait de la carte 25 – AVANT et APRÈS modification (carte 205)



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

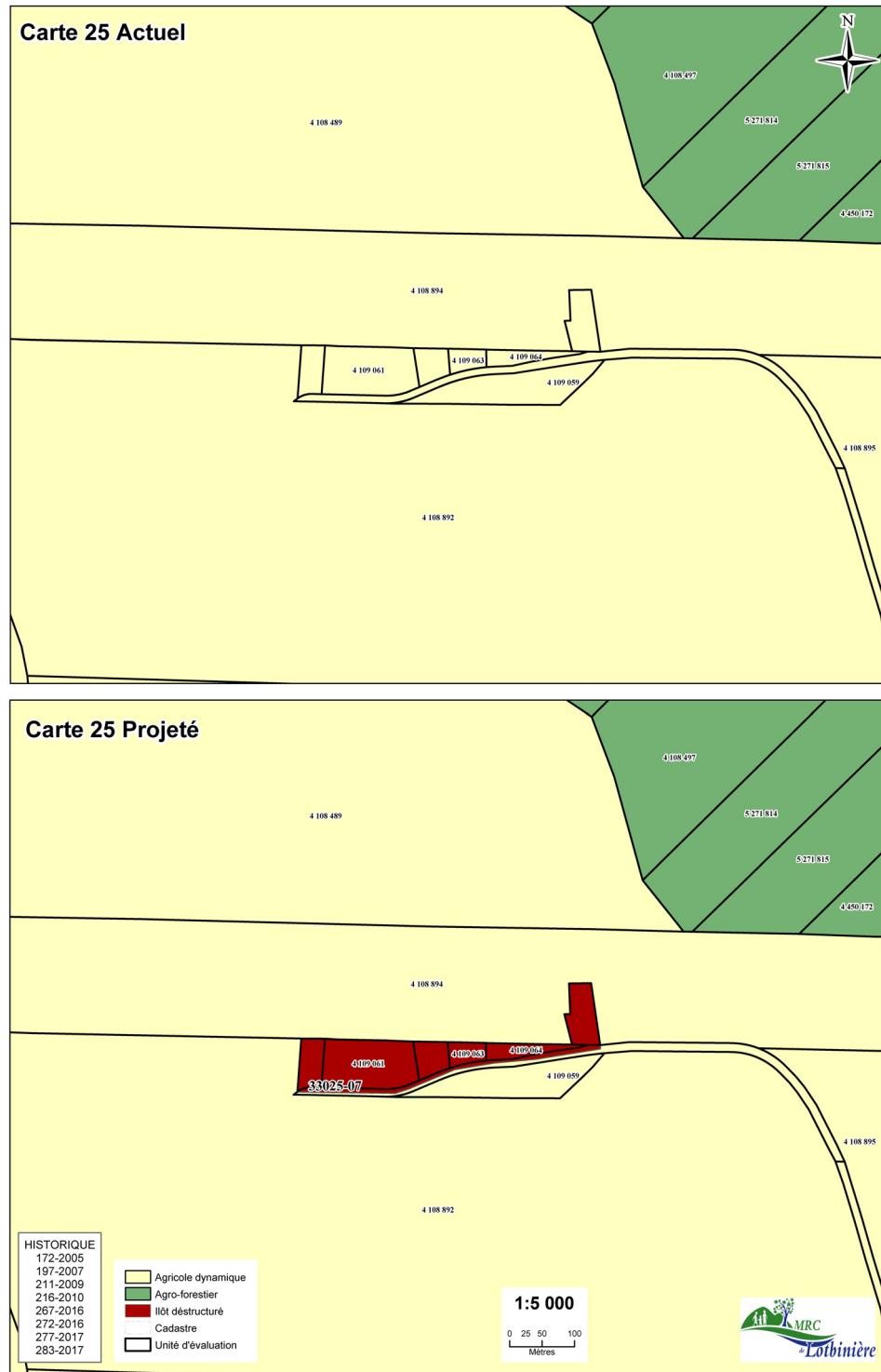
Carte 206



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

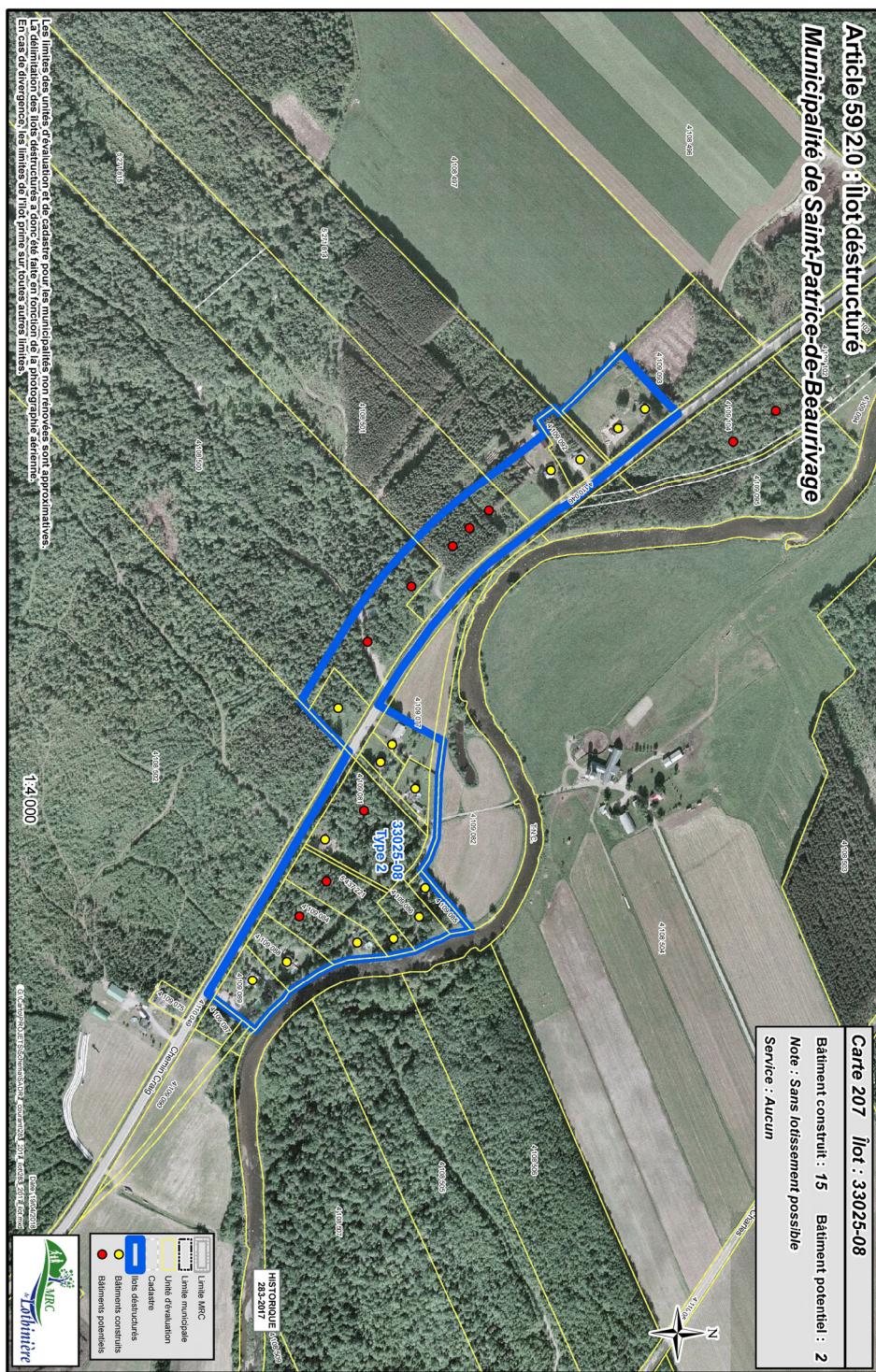
Extrait de la carte 25 – AVANT et APRÈS modification (carte 206)



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

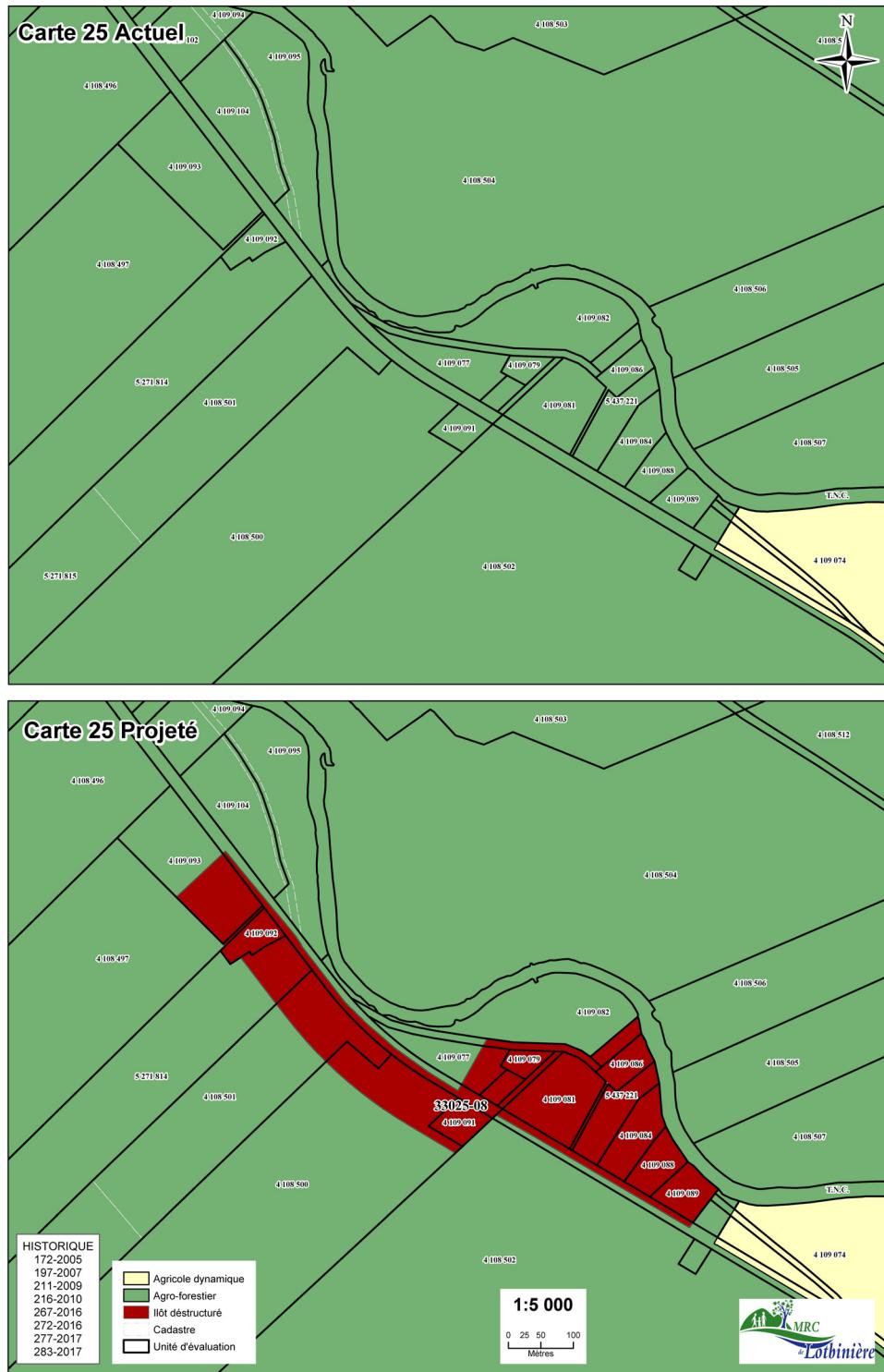
Carte 207



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

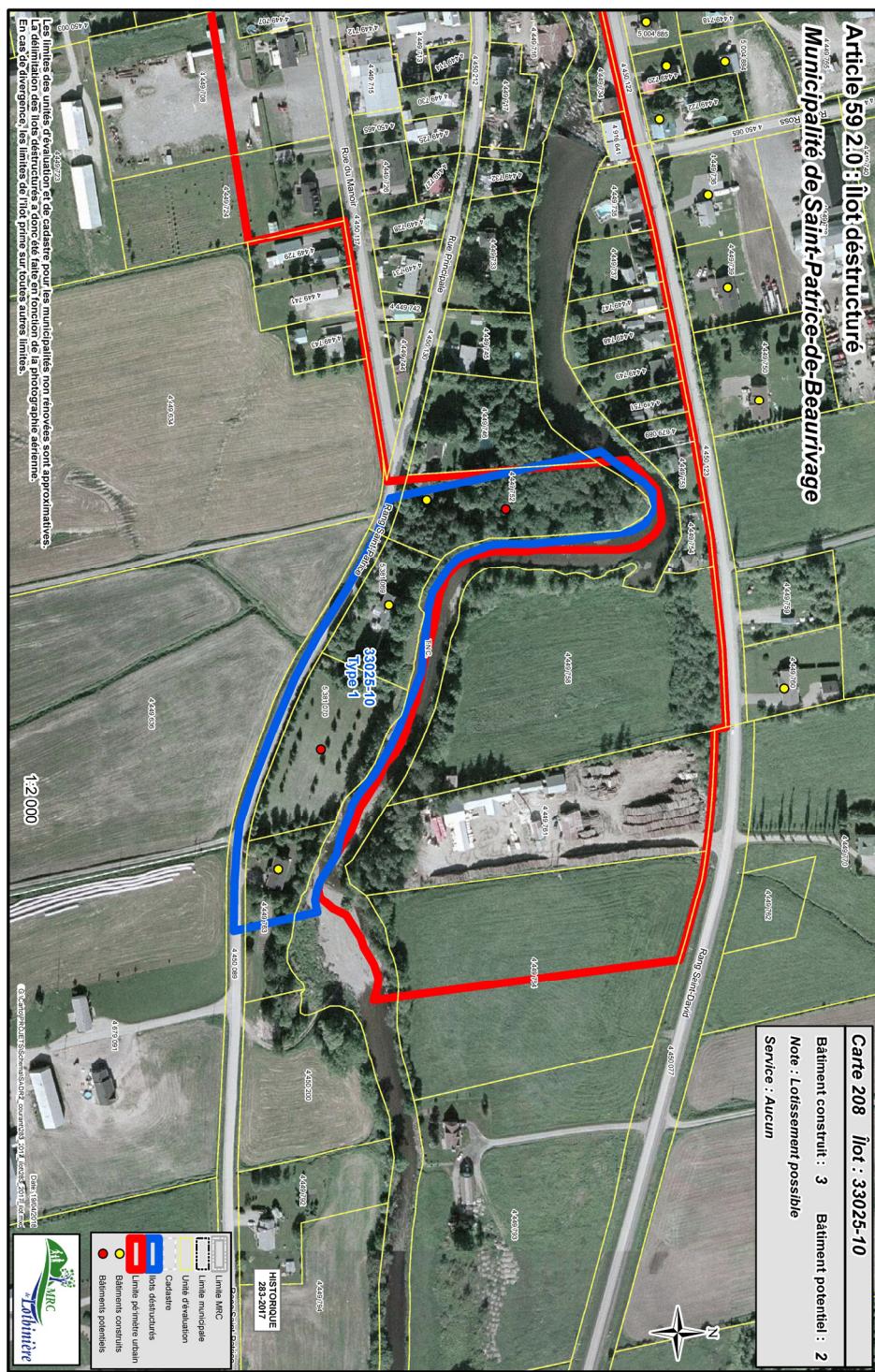
Extrait de la carte 25 – AVANT et APRÈS modification (carte 207)



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

Carte 208



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

Extrait de la carte 25 – AVANT et APRÈS modification (carte 208)



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (lots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

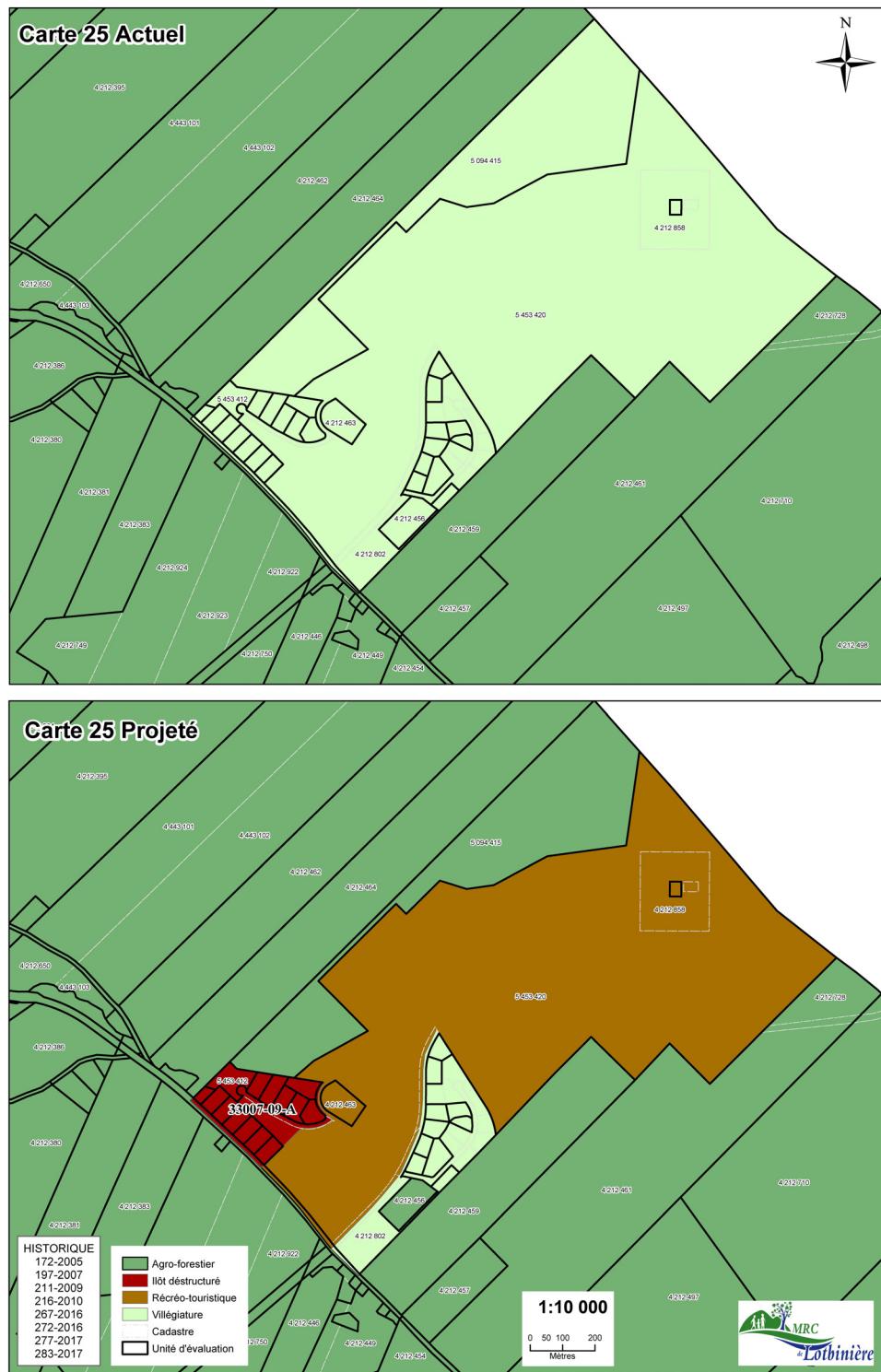
Carte 209



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (fûts) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018

Extrait de la carte 25 – AVANT et APRÈS modification (carte 209)



Projet de règlement numéro 283-2018 - Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs

MRC de Lotbinière – 13 juin 2018